

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 12

Artikel: L'évolution de notre artillerie lourde 1815-1925 [suite]
Autor: Anderegg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'évolution de notre artillerie lourde.

1815-1925.

(Suite.)

V. L'ARTILLERIE A PIED PENDANT L'ANNÉE 1916.

L'année 1916 marque un tournant dans l'évolution de l'artillerie à pied suisse. Au printemps, il fut possible d'acheter trois batteries d'obusiers de 15 cm. et le groupe d'artillerie à pied 2 fut transformé en groupe d'obusiers de 15 cm. N° 1. Ce groupe comprenait, outre l'état-major du groupe, trois batteries, trois colonnes de munitions et une colonne de camions automobiles. Les cours d'introduction eurent lieu immédiatement. Il ne resta plus, dans les groupes d'artillerie à pied, que 6 batteries et 3 compagnies de landwehr.

Ainsi que nous l'avons vu, l'artillerie à pied s'était tout à fait spécialisée dans son rôle d'artillerie de position et n'entraînait plus guère en ligne de compte pour coopérer avec l'armée de campagne dans une guerre de mouvement. L'artillerie lourde de campagne se réduisait ainsi aux trois nouvelles batteries d'obusiers de 15 cm. Afin d'augmenter cette artillerie lourde, on eut l'idée d'utiliser les compagnies de landwehr comme artillerie de position des fortifications et de donner aux batteries à pied une mobilité suffisante pour leur permettre de faire partie de l'artillerie lourde de campagne.

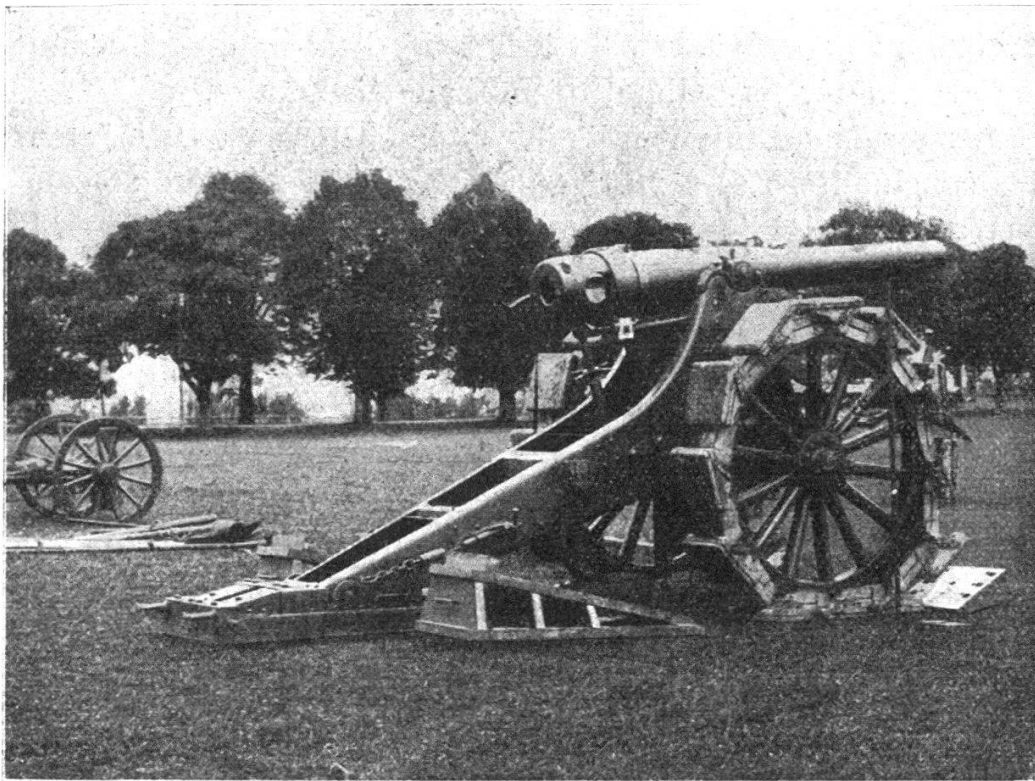
En les renforçant de récupérés, on organisa la compagnie 11 en 4 batteries et les compagnies 12 et 13 en 3 batteries chacune. Ces 10 batteries furent armées des 18 canons de réserve, des 12 canons du groupe 2 et d'une partie du matériel d'école, au total 40 pièces qui furent transformées en pièces à pivot avec frein à glycérine limitant le recul. Les batteries enterrées des fortifications de Morat et du Hauenstein furent transformées de façon à pouvoir recevoir ces pièces à pivot.

Quant aux batteries à pied, on augmenta leur mobilité en modifiant leur matériel d'après le modèle du canon français de 120 long, à cingolis.

Les transformations portèrent principalement sur 2 points :

1. Remplacement de la plateforme de tir par les ceintures de roues (cingolis) et par glissière supportant la crosse d'affût.
2. Suppression du système de pointage en direction au moyen de la réglette et introduction du pointage au moyen d'un goniomètre.

Les *ceintures de roues* qui se fixent sur les roues de l'affût pour le tir, ou aussi pour le passage sur les terrains mous, répartissent le poids de la pièce sur une plus grande surface portante et empêchent les roues de s'enfoncer. Ces ceintures se mettent et s'enlèvent rapidement, malgré leur poids relativement élevé (350 kg. par ceinture) et sont d'une construction simple et résistante.



Canon de 12 cm. à ceintures de roues (1916).

La *glissière* qui, pour le tir, se place sous la crosse d'affût, a aussi pour but d'offrir une surface plus grande que la crosse,

d'empêcher celle-ci de s'enfoncer dans le sol au départ du coup et de lui permettre de glisser en arrière ; cette glissière a un poids de 230 kg. environ.

Enfin les grands *coins de recul* qui étaient le complément indispensable de la plateforme pour limiter le recul de la pièce et ramener ensuite celle-ci dans sa position de tir, furent remplacés par des coins de recul de dimensions et d'un poids beaucoup plus restreints ; le recul de la pièce munie des ceintures de roues et de la glissière est, en effet, plus court que celui de la pièce sur plateforme, en raison de la plus grande résistance au roulement et au glissement offerte sur le sol naturel par les ceintures de roues et la glissière.

Ces accessoires trouvèrent leur place sur le char de réquisition qui avait servi à transporter le matériel de plateforme.

Le *goniomètre*, qui fut adopté pour le pointage en direction en lieu et place de la réglette, se compose principalement d'un collimateur fixé sur un tambour gradué en ‰ d'artillerie (2×3200) ; il permet le pointage collectif absolument comme dans les matériels à ligne de mire indépendante.

Les essais qui furent faits avec une batterie en 1916 furent très concluants. Les ceintures de roues et la glissière se comportèrent très bien et remplacèrent avantageusement la plateforme dans tous les tirs. Le recul qui, aux premiers coups est d'environ $\frac{1}{2}$ mètre, diminue rapidement lorsque le sol n'est pas très dur. Pendant les marches en terrain mou, les ceintures remplissent aussi fort bien leur rôle et les pièces passèrent partout où les chevaux purent passer. Les nouveaux instruments de pointage donnèrent aussi de bons résultats et une meilleure précision. Le temps nécessaire pour mettre ou pour enlever les ceintures est de 10 à 15 minutes. Une prise de position demande donc en moyenne 20 minutes alors qu'avec les plateformes il fallait 3 heures environ. L'évacuation de la position exige une vingtaine de minutes au lieu de une à deux heures. La vitesse de tir qui, avec la réglette, était de $1\frac{1}{4}$ coup par pièce et par minute, passa à 2 coups.

Les avantages de ces transformations étaient très grands pour la mobilité, la mise en batterie et la disponibilité des batteries à pied, et c'est, en réalité, seulement alors que l'ar-

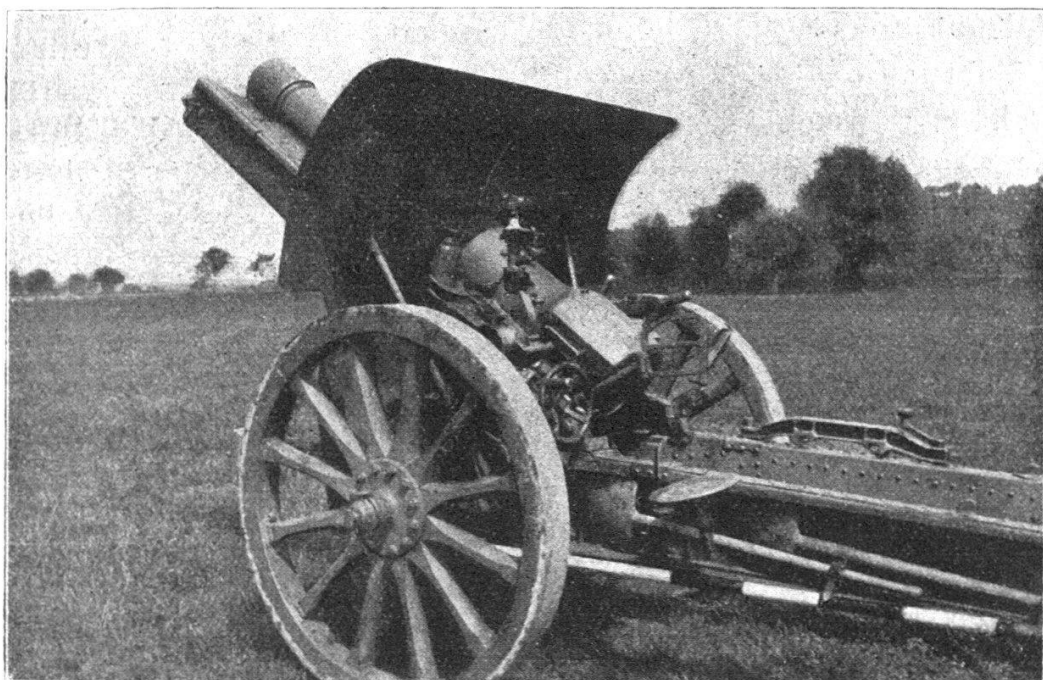
tillerie à pied fut en état de remplir le rôle que le message du Conseil fédéral de 1910 concernant l'organisation de l'armée lui avait attribué.

Pendant les essais, nous eûmes maintes fois l'occasion de constater combien la batterie à pied créée par l'organisation de 1912 était peu mobile et insuffisamment indépendant pour prendre part à une guerre de mouvement ; cette création s'est révélée comme un dangereux trompe-l'œil.

Les essais terminés, il fut décidé de transformer les six batteries à pied qui restaient encore en batteries à ceintures de roues et les travaux de transformation furent immédiatement commencés. Ces batteries devaient être organisées en deux groupes comprenant chacun : l'état-major, 3 batteries et 1 colonne automobile pour le ravitaillement en munitions.

VI. L'ARTILLERIE A PIED PENDANT LA DERNIÈRE PÉRIODE DE MOBILISATION.

La possibilité d'acheter de nouveaux obusiers de 15 cm. fit



L'obusier de 15 cm., 1917.

renoncer à la transformation des batteries à pied en batteries attelées de canons à ceintures de roues et les six batteries à

piéd encore existantes fournirent cinq batteries d'obusiers de 15 cm. on eut ainsi 8 batteries d'obusiers de 15 cm. qui formèrent 4 groupes de 2 batteries chacun.

Afin d'utiliser les canons de 12 cm. devenus disponibles, et afin de profiter des avantages offerts par la transformation relativement peu coûteuse de ces canons en canons à ceintures de roues, on décida de former au moyen des hommes de langue française des batteries à piéd, 1, 2 et 3 ainsi que des canonniers des compagnies de parc 35, 36 et 37 qui furent dissoutes, les trois compagnies d'artillerie à piéd 21, 22 et 23, la compagnie 21 à 3 batteries, les compagnies 22 et 23 à 2 batteries.

Notre artillerie lourde comprenait alors :

8 batteries d'obusiers de 15 cm.,

7 batteries de canons de 12 cm., à ceintures de roues,

10 batteries de canons de 12 cm. à pivot.

Les groupes d'obusiers de 15 cm. comprenant chacun : 1 état-major, 2 batteries d'obusiers de 15 cm., 2 colonnes de munitions et 1 colonne de camions, étaient organisés de façon à pouvoir accompagner l'armée de campagne. Les colonnes de munitions et la colonne de camions furent tout d'abord des formations de guerre comprenant des cavaliers de landwehr et des canonniers de landsturm, qui furent, peu à peu, remplacés par les hommes des batteries d'obusiers passant en landwehr.

| *Les 7 batteries de canons à ceintures de roues*, groupées en trois compagnies, n'étaient pas attelées ; par contre, chaque compagnie disposait d'un détachement du train de 60 chevaux de trait, permettant d'amener les pièces en position, d'effectuer éventuellement un changement de position et chargé d'assurer le ravitaillement en munitions. Ces batteries ne pouvaient naturellement pas prendre part à une guerre de mouvement et étaient destinées à la « position d'armée ».

Les 10 batteries de canons de 12 cm. à pivot, groupées en trois compagnies, étaient attribuées aux fortifications de Morat et du Hauenstein ; elles ne possédaient pas d'attelages, et devaient, pour tout mouvement des pièces, ainsi que pour leur ravitaillement en munitions, avoir recours aux détachements du train des fortifications.

Toutes ces batteries de canons de 12 cm. étaient des formations de guerre, composées d'hommes de landwehr et de landsturm, et ne pouvaient, par conséquent, subsister que quelques années.

Pendant l'année 1917, il y eut des cours d'introduction et des cours de tir pour les obusiers de 15 cm. et pour les canons de 12 cm. Au printemps 1917 ces deux artilleries participèrent aux manœuvres et aux tirs d'artillerie qui eurent lieu dans le Jura Bernois.

A la fin de 1917, on examina la question d'attribuer des canons de 12 cm. aux divisions et, à cet effet, les compagnies d'artillerie à pied 11 à 13 furent dédoublées et devinrent les compagnies 11 à 16, chacune à 2 batteries, dont les effectifs furent complétés au moyen de surnuméraires de l'infanterie de landwehr. Les pièces de ces compagnies furent transformées en canons à ceintures de roues et comme moyen de transports on prévoyait la traction automobile ; des essais furent entrepris à cet effet au commencement de 1918. Mais bientôt l'armistice vint interrompre les travaux et les cours.

A la fin de 1918, nous avions donc une artillerie lourde comprenant :

8 batteries d'obusiers de 15 cm.,

19 batteries de canons de 12 cm. à ceintures de roues, au total, 27 batteries de 4 pièces, soit 108 pièces lourdes, au lieu des 54 pièces que nous possédions en 1914 ; l'augmentation était de 100%.

Les idées au sujet de *l'emploi de l'artillerie lourde* ont aussi évolué.

Si l'organisation des obusiers de 15 cm. leur permettait, dès le début, de remplir leur tâche de destruction et d'anéantissement dans la défensive comme dans l'offensive, les canons de 12 cm. ont vu, à chaque transformation qu'ils ont subie, les idées sur leur emploi varier sensiblement. Le rôle purement défensif et d'artillerie de position attribué, dès le début de la mobilisation, aux canons de 12 cm., rôle qui ne correspondait guère aux intentions que l'on avait eues, en 1912, en créant les batteries à pied, mais qui répondait aux possibilités du

matériel et de l'organisation, eut l'avantage de provoquer le développement des propriétés balistiques de ces canons. Les dernières et les plus importantes améliorations furent, vers la fin de la guerre, l'introduction des charges réduites qui permettent des tirs plongeants, et l'augmentation de la portée maxima à plus de 10 km. par l'adoption d'un obus à pointe allongée. Notre pauvreté en artillerie lourde, comparée au développement considérable que cette artillerie prenait dans les armées belligérantes, nous amena à rechercher les moyens d'augmenter la mobilité du canon de 12 cm. amélioré, pour lui permettre d'accompagner l'armée de campagne. L'adoption des ceintures de roues avait pour but de transformer une partie des canons de 12 cm. en batteries lourdes attelées de campagne, tandis que les autres batteries de canons de 12 cm. restaient des batteries de position, affectées à l'armement de régions fortifiées. L'attribution aux nouvelles batteries d'obusiers de 15 cm. des attelages et des conducteurs disponibles pour les batteries de canons de 12 cm. à ceintures de roues, rendit, pour la seconde fois, à ces batteries de canons un rôle d'artillerie de position. Mais notre artillerie lourde ne pouvait se composer uniquement de pièces à tir courbe, il lui fallait aussi un matériel à trajectoire plus tendue. La question de l'augmentation de la mobilité des canons à ceintures de roues fut remise à l'étude, non plus en utilisant la traction hippomobile, mais en recourant cette fois, à la traction automobile. Celle-ci avait peut-être le désavantage de présenter quelques difficultés pour la mise en batterie des canons de 12 cm., matériel lourd et malaisé à manœuvrer à bras, mais elle avait le grand avantage de permettre aux batteries de se déplacer rapidement et de couvrir de longues étapes ; cette mobilité stratégique était d'une grande importance pour une artillerie lourde peu nombreuse.

Au lieu du flottement et de l'indécision qui régnaient jusqu'en 1914 et pendant les premiers temps du service actif au sujet de l'emploi de l'artillerie à pied, on vit peu à peu les idées se préciser pour tendre vers le but qu'on s'était proposé plusieurs années auparavant : la coopération de l'artillerie lourde avec l'armée de campagne. Et ce but n'est plus seule-

ment une vaine phrase ; un travail persévérant et énergique tend à sa réalisation, non seulement en améliorant le matériel et en transformant l'organisation, mais encore en renouvelant l'instruction des cadres et de la troupe ; il l'aurait atteint, si l'armistice n'était venu interrompre le travail. C'est que les destinées de l'artillerie à pied étaient entre les mains d'un officier qui la connaissait de longue date et qui, rentré de l'étranger à la mobilisation, se consacra à son développement. Les officiers qui ont travaillé sous les ordres du colonel de Loës savent tout ce que notre artillerie lourde lui doit ; qu'il me soit permis de lui exprimer ici, au nom de mes camarades, toute notre reconnaissance.

(A suivre.)

Major ANDEREGG.

